

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 4 (1931)

Heft: 1

Rubrik: Nos jardins

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos jardins

Soins à donner aux plantes d'appartement.

Dans nos appartements, tous les végétaux qui font notre joie et les décorent sont obligés de vivre dans une atmosphère étrangère à leur milieu naturel, d'où un ralentissement et un dépérissement dans leur végétation. C'est pourquoi, la plupart des plantes et particulièrement les plus recherchées pour leur beauté ne peuvent y figurer que d'une manière temporaire. Ces causes d'insuccès sont dues à différentes circonstances. Les plantes cultivées en pots ne trouvent dans la faible quantité de terre dont elles disposent que des aliments peu abondants, bien vite épuisés. Il faut les renouveler fréquemment par des rempotages et leur adjoindre des engrais appropriés. La sécheresse de l'air détermine une abondante transpiration qui n'est pas toujours en rapport avec la quantité d'eau d'arrosage absorbée par les plantes. L'air est généralement vicié par les gaz se dégageant des poêles, des cheminées, etc.; mais le principal ennemi est surtout la poussière qui recouvre les feuilles et obstrue les stomates. A ces causes d'insuccès, il faut ajouter encore les variations de température dans les appartements chauffés irrégulièrement. Les courants d'air sont également néfastes aux plantes.

Toutes les plantes ne peuvent être cultivées de la même manière. Il faut que les arrosages soient en rapport avec le degré de vigueur des plantes. Il faut éviter d'arroser superficiellement les pots. Lorsque l'eau s'é-

coule trop facilement par le bas du pot; il est préférable de plonger le vase dans un baquet jusqu'à ce que la terre soit bien imprégnée. L'eau d'arrosage doit être tempérée et douce et non calcaire.

Pendant la période de repos de la végétation, soit en hiver, les arrosages sont modérés, car les plantes également doivent marquer un arrêt dans leur développement. Le rempotage exige également beaucoup de précautions et ne peut être fait avec n'importe quelle terre.

Pour certaines plantes, telle que Palmier, aspiditras azalées, etc., il est préférable de confier ce travail à un homme de métier. Après le rempotage, il est indispensable de tenir les plantes dans un endroit ombragé, à l'abri des courants d'air en leur donnant de fréquents bassinages.

Ce travail se fait de préférence au printemps. La poterie doit être propre, poreuse et perforée à la base. Il faut éviter l'emploi des pots vernis ou peints.

Les pucerons, triès, cochenilles envahissent les feuilles de nos plantes vertes. On s'en débarrasse en frottant les places envahies avec une éponge mouillée à base de nicotine soit 2 % pour 100 litres d'eau, auxquels vous ajoutez 2 kg. % de savon noir. Enfin n'oubliez pas de faire profiter vos plantes pendant la bonne saison d'ondées bienfaisantes, vous en serez récompensés. J. D.

Nouvelles des Sociétés.

Rapport annuel de l'Union Suisse pour l'Amélioration du Logement.

Rapport annuel 1929-1930.

Le cours de l'existence de notre section n'a pas été marqué d'événements saillants depuis notre dernier rapport. Notre Comité a continué à travailler, par l'intermédiaire de ses deux délégués au Comité Central, en étroite relation avec l'Union suisse pour l'Amélioration du Logement. Les objets de cette activité ont été principalement la gérance et l'emploi judicieux du *fonds de roulement* institué par la Confédération pour encourager à la recherche de types nouveaux de petits logements économiques et faciliter leur réalisation. De nombreuses sociétés coopératives et d'autres groupements ont présenté des projets et obtenu des prêts temporaires sans intérêt, surtout en Suisse allemande.

La Section romande qui détient encore une part de Fr. 45000.— de ce fonds de roulement, capital encore investi dans les groupes d'habitations de la *Chaix-de-Fonds, Fribourg, Genève et Lausanne*, n'a pas pu développer, cette année, son activité dans ce domaine. Aucun projet satisfaisant aux conditions du règlement régissant l'emploi du fonds de roulement ne lui a été présenté. Ce fait, évidemment regrettable, semble indiquer que l'on ne songe pas assez, en Suisse romande, au concours que peut apporter notre Société à toutes les recherches et réalisations tendant à l'amélioration du logement.

Un autre sujet de préoccupations constantes a été l'édition de notre organe *l'Habitation*. La convention passée, au début de 1930, avec l'éditeur: la S. A. Neuland Verlag à Zurich, permettait d'espérer que notre revue serait servie, non seulement gratuitement, mais ponctuellement aussi, à tous nos membres et à ceux des sociétés qui ont bien voulu subvenir aux frais de rédaction assumés depuis cette année par notre section. La publication et l'expédition de *l'Habitation* ont été trop irrégulières, ce qui a valu à notre Bureau, qui n'en pouvait mais, bien des réclamations. Celui-ci a été obligé d'intervenir à plusieurs reprises auprès de l'éditeur pour le rappeler à ses obligations.

De nouvelles transactions ont abouti à un arrangement qui, par les précisions qu'il apporte au contrat,

et les sanctions qu'il prévoit, permettra au Comité de la Section d'obtenir ce qu'il est en droit d'exiger.

L'Habitation continuera donc à paraître et à être servie gratuitement à nos membres, mais dans des conditions normales et satisfaisantes.

Notre rédacteur, M. A. Hoechel, architecte, qui s'est consacré avec beaucoup de dévouement à sa tâche, se voit dans l'impossibilité de l'assumer plus longtemps du fait de fonctions très absorbantes à la Direction du plan d'extension de Genève. Il a proposé au Comité de confier la rédaction de notre organe à son collaborateur M. H. Murer, architecte à Genève. M. Hoechel continuera à faire partie de la Commission de rédaction.

Le Comité de la section est toujours disposé à reconnaître ce qu'il y a de fondé dans les critiques qui lui sont adressées concernant l'édition et la rédaction de *l'Habitation*, mais il souhaiterait que ces critiques ne se bornent pas à constater des manquements. Elles pourraient s'exercer dans un sens positif en apportant des suggestions ou des conseils pratiques. Que l'on veuille aussi ne pas oublier que la Commission de rédaction et le rédacteur trouveraient dans les marques d'intérêt données par les lecteurs de notre revue un grand encouragement. Dans le champ de la discussion qu'ouvre une publication consacrée uniquement à la cause de l'amélioration du logement, il semble que bien des voix peuvent se faire entendre. *l'Habitation* appartient aux membres de notre section; elle ne saurait vivre et remplir sa fonction sans leur effective collaboration.

Du point de vue matériel, il est à constater que la publicité a pris de l'extension dans notre revue. Là aussi, le concours de nos membres peut nous être des plus utiles, car il est naturel que l'éditeur trouve aussi son intérêt dans le contrat qu'il a passé avec la Section romande.

Le Comité tient à remercier encore les sociétés (Les Sociétés coopératives d'Habitation de Lausanne et de Genève, la Société pour l'Amélioration du Logement de Genève) qui ont contribué par leur subventions, à couvrir les frais de rédaction. Leur appui est une condition d'existence pour *l'Habitation*.